

## **ARRETE DU MAIRE**

N° 2023-145

POLICE MUNICIPALE Tél: 04.90.90.17.00 Réf.: CD/JMB

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS **TEMPORAIRE**

	Débit de boissons groupe
Monsieur le Maire, Je soussigné (1° ROULEAS ) Teo	n. Nicolog president de l'amicule de l'école de la cran
l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons	aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)  s temporaire à ECOLE DE LACAU  mui et RUN COLOR  30 et su du 17/06/23 11 m 17/06/23 15 m
Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expres	sion de mes sentiments respectueux.
	Le
	ARRETE DU MAIRE
	collectivités territoriales,
Article unique-(1) M. ROUGEAS Jean-1 L'Amicale de l'Eco	Vicolas President de
est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire Du 16 Juin 2013 — 18h00 a A 1' occasion de Fête de fin d'a	adu <u>Bene</u> groupe zu 17 Juin 2023 00/30 - le 17 Juin 2023 de Mh00a 15hu unite et Run Color - Ecole de le Crau
A charge pour lui de se conformer à toutes	s les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des
débits de boissons, et plus particulièremen	
HRI IÉ LE	Fait à Châteaurenard, le L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité
07 JUIN 2023	Eric CHAUVET
Ampliation sera adressée à :	

🕨 L'intéressé. 🛮 LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS

Madame la Sous-Préfète d'ARLES,

PSIG de CHATEAURENARD,

Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,